

Été 2020

Numéro 150

Le Petit

AIGULINOIS

— BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-AIGULIN —

ÉDITO > PAGE 2

L'APRÈS COVID : la commune dé-confinée



www.saint-aigulin.fr

P.10
LE NOUVEAU CONSEIL
MUNICIPAL

P.13
DÉGRADATIONS ET
DÉPÔTS SAUVAGES

P.18
LES DONS DU SANG
RESTENT NÉCESSAIRES



ÉDITO



chers Concitoyens,
Le conseil municipal a enfin pu s'installer officiellement le 23 mai.
Vous pouvez découvrir l'ensemble de ses membres dans ce journal.

Nous traversons une période inédite de pandémie mondiale.
Cette crise nous impacte tous dans notre vie quotidienne qui a été bouleversée par la période de confinement.
Cette période a été gérée en parfaite solidarité dans notre commune.

Nous sommes maintenant dans une phase de déconfinement progressive qui doit également être gérée très sérieusement pour que la propagation de ce virus soit maîtrisée et que petit à petit nous revenions à une vie sociale, familiale, économique et professionnelle normale.

Les écoles ont ouvert et accueilli les enfants en toute sécurité et en préservant la santé de tous à partir du 12 mai.

La piscine municipale a ouvert ses portes le mercredi 1^{er} juillet en appliquant scrupuleusement les contraintes des protocoles sanitaires. Nous sommes ravis d'y accueillir nos voisins et amis de la Roche-Chalais avec lesquels nous avons mutualisé l'espace aquatique, mais aussi les charges de personnel.

“ Nous avons
géré en parfaite
solidarité cette
pandémie ”

Prochainement nous organiserons une réunion publique concernant l'adressage, suite au lancement en 2019 du projet « adressage communal », c'est-à-dire la mise en place d'adresses normées, ce qui implique la dénomination de toutes les voies (rues, chemins, places, impasses ...) et la numérotation des habitations.

L'ensemble des travaux d'été, voiries, fauchages etc... ont repris malgré un retard dû au confinement de plus de deux mois.

La consultation des entreprises pour la Maison France Services est lancée depuis le 16 juin et se terminera le 20 juillet à 12h, les travaux débiteront à l'automne.

Le projet de la résidence Seniors avance, les actes notariés sont en cours d'élaboration.

Le permis de construire du nouveau centre de secours et d'incendie est déposé par le Département, les travaux démarreront début 2021.

Le déménagement temporaire de l'école maternelle est effectué et les travaux de réfection complète des sols est en cours.

Pour la période estivale 2020 nous avons été obligé d'annuler l'ensemble des manifestations organisées chaque année par la commune et les associations pour les mois de juin et juillet. Nous conservons sous réserve encore la date du 15 Aout pour le feu d'artifice et un marché nocturne ainsi que la date de la fête des vendanges, en espérant un allègement dans la phase IV du déconfinement.

Nous communiquons sur l'ensemble des actions et projets le plus souvent possible sur notre page Facebook « Saint-Aigulin demain ». Venez nous rejoindre.

Faites attention à vous et traversons cette année 2020 unique, par cette crise sanitaire, ensemble et solidaire.

Brigitte QUANTIN
Maire



COMMUNE DE
SAINT-AIGULIN

SOMMAIRE



N°150

Bulletin Municipal d'Informations
de la mairie de Saint-Aigulin
1 rue Victor Hugo
17360 SAINT-AIGULIN
Tél. : 05.46.04.80.16
Fax : 05.46.04.88.13

Ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Fermée le samedi

Courriel :

contact@saint-aigulin.fr

Visitez notre site :

www.saint-aigulin.fr

Directeur de la publication :

Brigitte Quantin

Rédaction :

Dany Cellier

Comité de lecture :

Monique Blasquez
Suzanne Dufourcq
Nadia Lambert
Hélène Legendre
Audrey Mesplede

Maquette, mise en page

et impression :

Studio KEVART - Saint-Aigulin

Crédits photos :

Couverture : Mairie S.A. - Istock
Dépôt légal : n°1217 à parution

Le Petit Aigulinois

est distribué dans toutes les
boîtes aux lettres.

Si vous ne le recevez pas,
contactez le service informa-
tion au : **05.46.04.80.16**

Vous pouvez aussi le téléchar-
ger sur le site de la mairie :
www.saint-aigulin.fr

ou flashez ce code :



Nous remercions toutes les
personnes qui ont collaboré à
l'édition de ce bulletin.

Malgré tous nos soins apportés
à cette brochure, des erreurs
ont pu se glisser, merci de bien
vouloir nous en excuser. Sous
réserve d'erreurs typogra-
phiques.

*En fonction des impératifs
communaux, (délai, espaces
disponibles, etc.) le rédacteur
en chef se réserve le droit de
modifier, raccourcir, ou ne pas
publier, les textes qui lui
parviennent.*

**Parution du prochain
numéro : Octobre 2020**



4 NOTRE COMMUNE

Résumé du Conseil Municipal :

- Séance du 23 mai 2020
- Séance du 24 juin 2020

Présentation du nouveau conseil municipal
Travaux et Ouverture de la Médiathèque
Entraides Saint-Aigulin et CCAS



12 DOSSIER

Stop incivilités

Les dégradations environnementales volontaires...

Un acte grave qui doit s'arrêter !



14 VIE LOCALE

Ouverture de la piscine municipale
Amicale des Anciens Combattants

Etat civil

ADMR face au Covid 19



17 VIE ASSOCIATIVE

AHRSA

Rock School et AMSA

Donneurs de Sang

US Alerte Saint-Aigulin - Les Amis de l'Orgue

Karaté club

Par Monts et par Vaux - Amicale des pêcheurs

Comité des fêtes et Inter-associations...

23 **VIE PRATIQUE**

24 **AGENDA**

VOS ÉLUS VOUS REÇOIVENT ...

PERMANENCES DU MAIRE sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Brigitte QUANTIN

PERMANENCES DES ADJOINTS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Christophe BONNIN

■ Anne DRIBAUT

■ Yves REIGNER

DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous au **05.46.04.80.16**

■ Dany CELLIER

■ Jacques JULLIEN

■ Patrice PELET

■ Philippe PERNA

■ Jacky GARD



Séance du 23 mai 2020

Compte rendu des délibérations du conseil municipal

Cet article dresse un état sommaire des divers sujets abordés en conseil municipal et qui ne font pas l'objet d'un article particulier dans le présent bulletin. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés en mairie.

OBJET : ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu parmi les membres du Conseil Municipal au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour.

Madame Brigitte QUANTIN présente sa candidature à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins : **19**

A déduire bulletins blancs et nuls : **0**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **19**

Majorité absolue : **10**

Madame Brigitte QUANTIN obtient 19 voix. **Madame Brigitte QUANTIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire.**

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints.

Madame le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la Commune de Saint-Aigulin un effectif maximum de

cinq adjoints.

Il est proposé au Conseil Municipal la création de trois postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide la création de trois postes d'adjoints.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 fixant à trois le nombre des adjoints au Maire :

Après un appel à candidature, la liste suivante s'est présentée :

Liste « Christophe BONNIN »

1/ Christophe BONNIN

2/ Anne DRIBAUT

3/ Yves REIGNER

Après déroulement du vote, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

Nombre de bulletins : **19**

A déduire bulletins blancs et nuls : **6**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **13**

Majorité absolue : **10**

La liste « Christophe BONNIN » obtient 13 voix.

La liste « Christophe BONNIN » ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints :

1^{er} adjoint : Christophe BONNIN

2^e adjoint : Anne DRIBAUT

3^e adjoint : Yves REIGNER

OBJET : FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.2123-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites.

Cependant, des indemnités peuvent leur être octroyées en application des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois ;

Considérant que la Commune de Saint-Aigulin compte 1959 habitants ;

Considérant que les articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et d'adjoints par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027) et en appliquant à cet indice le barème suivant :

Séance du 23 mai 2020 (suite)

POPULATION	MAIRE	ADJOINT	CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ
De 1 000 à 3 499 hab.	51,60 %	19,80 %	6 % (dans enveloppe maximale)

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au Maire et aux Adjoint ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide, à compter du 23 mai 2020, que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, le cas échéant, est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par les articles L.2123-23 et L.2123-24 précités, fixé aux taux suivants :

Maire : 51,60 %

1^{er} Adjoint : 16 %

2^e Adjoint : 14 %

3^e Adjoint : 12 %

Conseiller Municipal délégué : 3,40 %

Précise que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décide que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Précise qu'un tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire expose que l'article 22 du Code des Marchés Publics indique que la Commission d'Appel d'Offres est composée du maire ou de son représentant et de trois membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, le Conseil doit élire trois suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans

panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir.

Après un appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste « Yves REIGNER » :

Yves REIGNER (titulaire)

Christophe BONNIN (titulaire)

Philippe PERNA (titulaire)

Patrice PELET (suppléant)

Anne DRIBAUT (suppléant)

Hugues LEGENDRE (suppléant)

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants : **19**

Bulletins blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Sièges à pourvoir : **3**

Quotient électoral (suffrages exprimés / sièges à pourvoir) : **6,33**

Voix recueillies par les listes :

Liste « Yves REIGNER » : **19**

Attribution au quotient électoral :

Liste « Yves REIGNER » : $19 / 6,33 = 3,01$, soit **trois sièges**

Sont donc membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

Yves REIGNER

Christophe BONNIN

Philippe PERNA

Membres Suppléants :

Patrice PELET

Anne DRIBAUT

Hugues LEGENDRE

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de

conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 23 mai 2020, à douze le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., soit six membres élus par le Conseil Municipal en son sein et six membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du C.C.A.S. au scrutin secret.

Les listes candidates sont les suivantes :

Liste « Jacques JULLIEN » :

Jacques JULLIEN

Patrice PELET

Anne DRIBAUT

Maryse BENOEAU

Françoise DUBREUILH

Brigitte ARNAULT

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : **19**

Nombre de blancs ou nuls : **0**

Nombre de suffrages exprimés : **19**

Sièges à pourvoir : **6**

Quotient électoral : $19 / 6 = 3,16$

Voix recueillies par les listes :

Liste « Jacques JULLIEN » : 19 voix

Attribution au quotient électoral :

Liste « Jacques JULLIEN » : $19 / 3,16 = 6,01$ soit **six sièges**

Sont donc désignés Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

Jacques JULLIEN

Patrice PELET

Séance du 23 mai 2020 (suite)

Anne DRIBAUT
Maryse BENOITEAU
Françoise DUBREUILH
Brigitte ARNAULT

**OBJET : DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DES
COMMUNES DU CANTON (SICOM) :**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner quatre de ses membres comme délégués pour représenter la Commune de Saint-Aigulin au Syndicat des Communes du Canton de Montguyon (SICOM).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne comme délégués au Syndicat des Communes du Canton :

Brigitte QUANTIN, titulaire
Christophe BONNIN, titulaire
Anne DRIBAUT, suppléante
Yves REIGNER, suppléant

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN GRAND
ÉLECTEUR AU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux statuts du Syndicat Départemental d'Électrification (SDEER), la commune doit être représentée au comité syndical du SDEER par trois délégués élus par et parmi des grands électeurs désignés par les communes du canton.

A cette fin, le conseil municipal doit désigner un grand électeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de nommer comme grand électeur au collège électoral du canton pour la désignation des délégués du Syndicat Départemental d'Électrification : Patrice PELET

**OBJET : DÉSIGNATION D'UN
DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU SYNDICAT
DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner un de ses membres comme électeur représentant le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aigulin, afin que celui-ci participe à l'élection des futurs délégués départementaux du Syndicat départemental de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne comme électeur auprès du Syndicat Départemental de la Voirie : Christophe BONNIN

**OBJET : DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL DE CYLINDRAGE
ET DE NETTOIEMENT DES
CANTONS DE MONTGUYON ET
MONTLIEU-LA-GARDE :**

M. Christophe BONNIN, intéressé à l'affaire, ne participe pas au vote.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les quatre délégués destinés à représenter la Commune de Saint-Aigulin au sein du Comité Syndical S.I.C.N.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Désigne comme délégués au Syndicat Intercommunal de Cylindrage et de Nettoyement des Cantons de Montguyon et Montlieu-La-Garde :

Yves REIGNER, titulaire
Jacky GARD, titulaire
Philippe PERNA, suppléant
Patrice PELET, suppléant

**OBJET : DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS À ADELFA 17 / SIEMFLA
17 : LUTTE CONTRE LES FLÉAUX
ATMOSPHÉRIQUES**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner deux de ses membres comme délégué titulaire et délégué suppléant pour représenter la Commune de Saint-Aigulin à ADELFA 17 / SIEMFLA 17 – Lutte contre les fléaux atmosphériques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de désigner comme délégués à ADELFA 17 / SIEMFLA 17 – Lutte contre les fléaux atmosphériques :

Yves REIGNER, délégué titulaire
Patrice PELET, délégué suppléant

**OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT DES EAUX DE LA
CHARENTE-MARITIME (EAU 17)**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à désigner deux de ses membres comme délégués pour représenter la Commune de Saint-Aigulin

auprès du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Désigne comme délégués au Syndicat des Eaux :

Yves REIGNER, titulaire
Christophe BONNIN, suppléant

**OBJET : ELECTION DES DÉLÉGUÉS
AU SYNDICAT INFORMATIQUE 17
(SOLURIS)**

L'exposé du dossier entendu,
Vu l'article L.5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les actuels statuts du Syndicat Informatique 17 (Soluris),

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de désigner des représentants au Comité Syndical du Syndicat informatique de Charente-Maritime (Soluris).

Il appartient au Conseil d'élire un délégué titulaire et deux délégués suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de nommer comme représentants de la Commune au sein du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale (Soluris) :

Anne DRIBAUT, déléguée titulaire
Brigitte QUANTIN, déléguée suppléante
Christophe BONNIN, délégué suppléant

**OBJET : DÉSIGNATION DES
DÉLÉGUÉS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de désigner des représentants au Conseil d'Administration du Collège.

Il appartient au Conseil d'élire deux membres titulaires et deux membres suppléants pour représenter la commune au Conseil d'Administration du Collège de Saint-Aigulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de nommer les représentants suivants :

Représentants titulaires :
Brigitte QUANTIN
Kévin FRANCOU
Représentants suppléants :
Jacques JULLIEN
Anne DRIBAUT

Séance du 23 mai 2020 (suite)

OBJET : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale il est proposé au Conseil municipal, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des

- services municipaux ;
- 6° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - 7° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - 8° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - 9° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
 - 10° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
 - 11° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
 - 12° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle
 - 13° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux
 - 14° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 €

- 15° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme
- 16° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de déléguer les compétences susvisées à Madame le Maire pour la durée du présent mandat.

Prend acte que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

OBJET : DEMANDE EN VUE DE CONFÉRER L'HONORARIAT À M. ALAIN CHIRON

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime de bien vouloir conférer l'honorariat à Monsieur Alain CHIRON, pour 21 ans de service au sein de la Commune, dont 12 ans en tant que Maire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité : Donne un avis favorable à cette démarche et mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

Séance du 24 juin 2020

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition.

Cette année, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir

délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 par rapport aux taux 2019

Fixe les taux des quatre taxes comme suit :

	BASES PRÉVISIONNELLES 2019	TAUX 2019	TAUX 2020	PRODUIT FISCAL ATTENDU
TAXE D'HABITATION	2 011 000	17,72	17,72	356 349
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	1 707 000	19,20	19,20	327 744
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	65 900	56,05	56,05	36 937
CFE	127 800	24,08	24,08	30 774
TOTAL				751 804

OBJET : OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal ses

propositions pour le Budget Primitif 2020. Il en précise les détails et fournit des tableaux avec les éléments détaillés au

niveau des Chapitres budgétaires. Le budget s'équilibre (en euros) comme suit :

08 DANS VOTRE COMMUNE

	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	VOTE 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	2 114 145,94	1 617 468,49	2 097 880,93
RECETTES	2 114 145,94	2 242 779,91	2 097 880,93
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	684 833,88	538 655,30	812 050,92
RECETTES	684 833,88	287 824,81	812 050,92

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le Budget Primitif principal de la Commune pour l'exercice 2020.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LES BARAILS D'AIGULIN 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal ses

propositions pour le Budget Annexe les Barails d'Aigulin 2020.
 Il en précise les détails et fourni des tableaux avec les éléments détaillés au

niveau des Chapitres budgétaires.
 Le budget s'équilibre (en euros) comme suit :

	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	VOTE 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	127 890,48	100 213,89	120 829,04
RECETTES	127 890,48	137 305,27	120 829,04
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	36 090,17	24 352,51	60 362,34
RECETTES	36 090,17	18 090,17	60 362,34

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le Budget Annexe des Barails d'Aigulin pour l'exercice 2020.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHAMPS 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal ses

propositions pour le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs 2020.
 Il en précise les détails et fourni des tableaux avec les éléments détaillés au

niveau des Chapitres budgétaires.
 Le budget s'équilibre (en euros) comme suit :

	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	VOTE 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	203 582,79	6 327,60	208 021,13
RECETTES	203 582,79	6 327,73	208 021,13
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	240 755,19	112 693,81	205 668,99
RECETTES	240 755,19	0,00	205 668,99

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le Budget Annexe Lotissement les Grands Champs pour l'exercice 2020.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET ANNEXE CENTRE BOURG 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal ses

propositions pour le Budget Annexe Centre Bourg 2020.
 Il en précise les détails et fourni des

tableaux avec les éléments détaillés au niveau des Chapitres budgétaires.
 Le budget s'équilibre (en euros) comme suit :

09 DANS VOTRE COMMUNE

	PRÉVISIONS 2019	RÉALISÉ 2019	VOTE 2020
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	313 135,29	16 977,46	244 000,00
RECETTES	313 135,29	286 135,29	244 000,00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	1 176 586,71	810 369,51	2 642 157,83
RECETTES	1 176 586,71	540 499,21	2 642 157,83

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le Budget Annexe Centre Bourg pour l'exercice 2020.

OBJET : CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS : PRISE EN CHARGE DU BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Charente-Maritime porte le projet de construction d'un Centre de Secours et D'Incendie au lieu-dit Audet, à Saint-Aigulin. Afin de ne pas retarder le projet, et dans l'hypothèse où le Département ne prendrait pas en charge les frais de raccordement du futur Centre aux réseaux (électricité, eau, télécommunications...), Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal, et lui propose de donner un accord de principe pour la prise en charge de ces raccordements par la Commune.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne son accord de principe pour la prise en charge des raccordements aux réseaux par la Commune, dans l'hypothèse où le Département ne prendrait pas en charge ses frais.

Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture

saisonnaire de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, du 1er juillet 2020 au 13 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi non permanent de Maître-Nageur Sauveteur pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1er juillet 2020 au 13 septembre 2020.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives, Indice Brut 431, indice majoré 381.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2020.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison de l'ouverture

saisonnaire de la piscine, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53, du 1er juillet 2020 au 13 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'agent technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, du 1er juillet 2020 au 13 septembre 2020.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'agent technique territorial, Indice Brut 350, indice majoré 327.

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er juillet 2020.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

ADDITIF : CLASSEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE EN VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre l'extension des réseaux dans le cadre du projet de construction du futur Centre de Secours, porté par le Département de la Charente-Maritime, il convient de classer une parcelle communale, cadastrée section ZP n°63, d'une superficie de 398 m², en voirie communale.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de classer la parcelle communale cadastrée section ZP n°63 en voirie communale

Mandate Madame le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE



Brigitte QUANTIN

56 ans
Maire



Christophe BONNIN

48 ans
1^{er} adjoint



Anne DRIBAULT

38 ans
2^e adjoint



Yves REIGNER

69 ans
3^e adjoint



Dany CELLIER

66 ans
Conseillère municipale déléguée



Jacques JULLIEN

58 ans
Conseiller municipal délégué



Léa POIRIER

33 ans
Conseillère municipale



Patrice PELET

56 ans
Conseiller municipal délégué



Maryse BENOTEAU

69 ans
Conseillère Municipale



Hugues LEGENDRE

50 ans
Conseiller municipal



Brigitte ARNAULD

58 ans
Conseillère municipale



Philippe PERNA

50 ans
Conseiller municipal délégué



Vanessa METREAU

39 ans
Conseillère municipale



Kevin FRANCOUT

27 ans
Conseiller municipal



Emmanuelle LAVIDALIE

43 ans
Conseillère municipale



Jacky GARD

65 ans
Conseiller municipal délégué



Natacha MIEN

42 ans
Conseillère municipale



Patrick TISSEUIL

71 ans
Conseiller municipal



Françoise DUBREUILH

69 ans
Conseillère municipale

TRAVAUX

La saison du Point à temps est en cours



Les services techniques de la commune en lien direct avec le SICN et en partenariat avec les communes de la Génétouze et de Boscammant ont œuvré au traditionnel point à temps sur notre commune.

L'occasion également de procéder à la réfection des parkings du cimetière et de la piscine ainsi qu'à la route communale du Cherpe (VC8/D730 route de Cosson).

MÉDIATHÈQUE

La Médiathèque est bien réouverte

Depuis la mi-mai déjà, Veronique BOUZA vous accueille à la médiathèque dans le strict respect des conditions sanitaires requises.

Horaires d'ouverture :

Le mardi matin de 9h à 12h

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Le vendredi après-midi de 14h à 17h30

L'occasion de remercier une nouvelle fois la capacité d'adaptation du personnel communal.

En dehors de ces créneaux, la « boîte à lire » reste accessible tous les jours dans le kiosque à proximité du panneau lumineux.

ENTRAIDES SAINT-AIGULIN

Réactif et actif lors du confinement

L'association a vocation de venir en aide aux habitants de Saint-Aigulin. Lors du confinement de ce printemps, elle a mené deux actions auprès des personnes âgées et / ou en situation de handicap :

- La première action visait au portage des commissions, commandées préalablement auprès des commerces de notre commune. Nous l'avons menée en partenariat avec les services de la Mairie et grâce à l'engagement de tous les commerçants qui ont tout de suite accepté de faire partie de ce dispositif. Ce service, **gratuit**, a permis aux personnes aidées de rester confinées et d'être ravitaillées malgré tout. Du 25 mars au 27 mai **55 livraisons** ont été effectuées.

- Notre deuxième action fut de joindre par téléphone un grand nombre de personnes âgées et/ou en situation de handicap afin de leur proposer une écoute et de faire remonter auprès des services de la mairie leurs éventuels besoins. Le confinement, le manque de communication avec l'extérieur, nous est apparu très anxiogène et un petit sondage nous a donné raison car ces « coups de fil » ont été très appréciés.

Merci à tous les bénévoles de l'association pour avoir répondu présents et s'être montrés disponibles durant cette période difficile. Par leur dévouement ils ont permis le bon déroulement de ces actions.

Merci à toutes les personnes contactées pour l'excellent accueil qu'elles nous ont réservé.

Si vous souhaitez rejoindre l'association Entraides St Aig vous pouvez le faire en me téléphonant au 06 81 04 16 37

Jacques JULLIEN

Président d'Entraides St Aig

CCAS VOUS LIVRE CHEZ VOUS !

Lors du confinement, il a été mis en évidence la difficulté pour certaines personnes âgées ou handicapées de notre commune de s'approvisionner en bouteilles de gaz, packs d'eau ou packs de lait.

Si vous êtes dans ce cas, le CCAS de St Aigulin peut vous venir en aide pour répondre à ces besoins.

Il vous propose dès le 10 juillet de vous livrer, chez vous, des bouteilles de gaz, des packs d'eau ou des packs lait.

Afin de bénéficier de cette aide, il vous faudra téléphoner à la Mairie de St Aigulin pour demander votre inscription. Votre dossier sera étudié par le CCAS qui validera ou non votre demande.

Vos commandes devront ensuite être passées et réglées auprès du magasin U Express de St Aigulin, enseigne partenaire de cette opération, au plus tard deux jours avant les dates des livraisons dont un calendrier vous sera fourni.

Jacques JULLIEN

Conseiller délégué chargé du CCAS

ENVIRONNEMENT

Les dépôts sauvages : Identifier et lutter contre le phénomène



Sur nos routes, nos bords de Dronne, notre forêt, nos parkings et aux abords de nos containers poubelles, les déchets sauvages affectent de plus en plus nos paysages.

Les déchets sauvages sont traditionnellement des débris abandonnés dans l'environnement de manière inadéquate (au lieu d'être jetés dans les poubelles du service public, apportés en déchèterie, rapportés à domicile...) volontairement ou par négligence, dans des zones accessibles au public ou sur des terrains privés avec ou sans le consentement du propriétaire. Ils sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975.

Il peut s'agir de dépôts concentrés (encombrants entassés) ou de dépôts diffus (mégots, bouteilles plastiques, emballages, déjections canines etc.).

La faute à qui ? **Un manque de civisme indéniable** qu'il s'agisse d'habitants de notre commune ou de communes voisines cherchant à se débarrasser de leurs déchets pour fuir les nouveaux systèmes de collecte à la pesée.

Malgré la difficulté au quotidien à endiguer de telles pratiques, la commune de Saint-Aigulin **au nom des enjeux de salubrité publique et de protection de l'environnement qu'ils soulèvent,**

souhaite lutter contre ce fléau qui grandit sur notre territoire.

Pour résorber cette problématique, notre levier d'intervention était jusqu'alors curatif. Grâce au travail du personnel de nos collectivités (commune, communauté de communes, SICN...) nous corrigeons le problème.

Il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir en amont pour **identifier les pollueurs** et faire en sorte que cela cesse.

La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire **renforce les pouvoirs de police du maire dans la lutte contre les dépôts sauvages** qui peut prononcer **une amende administrative** d'un montant maximum de **15 000€**.

Alors voici un petit rappel de principes simples :

- Les encombrants sont pris en charge gratuitement par la déchetterie de Saint-Aigulin du mercredi au samedi ;
- Les ordures ménagères doivent être entreposées dans des sacs poubelle (et non en vrac dans les containers) afin de limiter l'invasion de rongeurs (notamment les rats) sur notre village et de respecter le travail des personnes en charge du ramassage ;
- des sacs jaunes sont réservés aux emballages et sont distribués gratuitement en mairie.
- nos paysages valent mieux que ça :

Anne DRIBAUT
 Adjointe au maire



Chemin des Héraudes.



Chemin des Héraudes.



Parking Super U.



Rue des Grands Champs.



Parking Super U.



A la Rock School.

VANDALISME

Les dégradations volontaires... Un acte grave qui doit s'arrêter !

Les dégradations volontaires que l'on voyait hier à la télévision lors de grandes manifestations sont aujourd'hui à nos portes.

Sur Saint-Aigulin, depuis le déconfinement, ces dégradations - qui sont des atteintes gratuites aux biens - ont accéléré : notre école élémentaire d'abord, notre théâtre de verdure ensuite, sans oublier notre point rencontre du village vacances. Peut-être des jeunes nous direz-vous ? C'est en effet souvent le cas selon les chiffres du ministère de l'intérieur.... Peut-être pas...

Certains pensent peut-être qu'il ne s'agit pas d'un acte grave ou que ces dégradations sont des délits sans importance... Pourtant il est démontré que la commission de ces infractions peut parfois être le premier pas qui engage une personne dans une trajectoire de plus haute délinquance.

L'article 322-1 du Code Pénal prévoit que « la destruction, la dégradation ou la détérioration d'un

bien appartenant à autrui est puni de **deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (...)** ».

Alors nous le précisons à tous les saint-aigulinois, nous continuerons de travailler de pair avec la gendarmerie pour identifier les auteurs de ces dégradations et faire en sorte que cela cesse.

Ces dégradations abîment nos paysages et génèrent une augmentation de nos impôts, liés aux coûts financiers résultant de la réparation ou du remplacement des biens endommagés.

Alors que nous souhaitons poursuivre des projets de modernisation et de dynamisation de notre commune à destination de tous les saint-aigulinois, nous rappelons à ceux qui semblent « s'ennuyer » au point de passer le temps « en cassant », que pleins d'autres choses sont à construire ensemble pour que demain ne ressemble plus à ça :

Anne DRIBAUT
Adjointe au maire



Dégradation margelle Théâtre de Verdure.



Dégradation margelle Théâtre de Verdure.



WC Point rencontres Village Vacances.



École élémentaire Jean Ferrat.

ACTUALITÉS



Crédit photo : iStock

Ouverture de la piscine municipale

La piscine municipale est ouverte du 1^{er} juillet au 13 septembre 2020, de 14h à 19h30 (19h : sortie des bassins), du lundi au dimanche (7j/7).

Cette année, un protocole sanitaire est mis en place, pour permettre de répondre au respect des gestes

barrières.

Pendant la période scolaire, soit les 2 et 3 juillet, et les lundi, mardi, jeudi, vendredi entre le 1^{er} septembre et le 13 septembre, elle sera ouverte au public de 16h à 19h.



C'est donc officiel ! La piscine de Saint-Aigulin sera ouverte cet été sept jours sur sept (du lundi au dimanche).

Avec les retards pris - pendant la période de confinement - dans les travaux réalisés sur la piscine de La Roche-Chalais, un rapprochement a eu lieu entre les deux communes voisines pour proposer à la population de notre bassin de vie un vrai service de proximité.

Nous sommes donc ravis de mutualiser l'espace aquatique malgré les contraintes exigées par les protocoles sanitaires à ce jour encore d'actualité... Les horaires d'ouverture au public pendant les

vacances scolaires seront les suivants : de 14 heures à 19h (sortie des bassins)

Le club des nageurs de Saint-Aigulin maintiendra sa présence sur site pour ouvrir la buvette et proposer de la vente à emporter.

Après une première réunion d'organisation entre les deux collectivités, une réunion sur site programmée d'ici la fin du mois visera à définir auprès de tout le personnel mobilisé cet été, les protocoles sanitaires déployés.

Cette ouverture mutualisée est une vraie réponse de territoire dans un contexte post confinement où certains n'auront peut-être pas la chance de pouvoir partir en vacances cet été...



**AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS
& VICTIMES DE GUERRE
TOUTES GÉNÉRATIONS DE FEU
SECTION DE SAINT-AIGULIN**



75^e anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

C'est sur la place de la victoire devant le monument aux morts que la commémoration a eu lieu sous l'autorité du Maire Alain Chiron et de Brigitte Quantin. Étaient présents, le président des anciens combattants, Jacky Gard, le porte-drapeau des médaillés militaires, François Lesperon et Olivier Morcelet, employé municipal, à la sonorisation de la manifestation.

Nous remercions le père Bernard de nous avoir fait l'honneur de sa présence.

La cérémonie a débuté par la montée des couleurs, suivie du Chant des Partisans. Un dépôt de gerbe offerte par la municipalité et les anciens combattants a succédé à une minute de silence. La Marseillaise a bien entendu – pour l'occasion - résonné sur la place de Saint-Aigulin.

Le porte-drapeau a enfin rendu hommage à nos morts devant le monument.

Cette cérémonie du souvenir sans public portait un air de tristesse mais le devoir de mémoire a été accompli dans le strict respect des gestes barrières.



Face à l'épidémie de covid19

La mobilisation exemplaire des salariés des assistantes de gestion et des bénévoles avec le concours permanent de la fédération départementale a permis à l'ADMR d'assurer la continuité de ses missions, essentielles pour affronter l'épidémie. Il fallait continuer à accompagner au quotidien des personnes comptant souvent parmi les plus vulnérables face au covid 19.

Nous avons dû réduire parfois quelques prestations moins importantes afin de consacrer un maximum de temps aux personnes nécessitant une aide constante, à savoir aide à la toilette et au repas entre-autres.

Cet impératif de poursuite des missions de l'ADMR a constitué un énorme challenge, il allait de pair avec la nécessité de protéger les salariés, les clients et les bénévoles. Il a fallu parfois recourir aux dons pour maintenir un équipement constant (des masques tissus ont été fabriqués par une association de Chevanceaux et remis gratuitement à trois associations ADMR).

Nous avons pu grâce à une logistique ADMR bien rodée, avec l'aide de l'ARS et du département entre-autres, maintenir un approvisionnement de masques et de gel suffisant. Nous avons pu également maintenir l'approvisionnement des gants et des surblouses pour nos services.

Nous remercions sincèrement le collège de saint-Aigulin qui a pu nous fabriquer des visières 3D



pour tous, toute la vie, partout

pour l'ensemble de nos salariées du secteur. Un grand merci au donateur anonyme qui, par le biais de madame Quantin, nous a remis une centaine de masque FFP3 que nous avons mis rapidement à disposition de nos salariées. Bien sûr, nous avons dû fermer nos bureaux et le travail de gestion a été fait par télétravail, nos réunions ont été faites par visioconférence. À ce jour les bureaux sont aménagés en respectant les règles sanitaires, un protocole ayant été validé par notre fédération départementale permettant la réouverture au public en respectant les gestes barrières et les consignes de sécurité.

Pendant la période de confinement, les bénévoles ont gardé un contact téléphonique régulier avec nos clients les plus fragiles. Avec la question de l'isolement, la préservation du lien social est devenue une priorité. Nos salariées ont été à la hauteur de leurs missions, elles méritent notre reconnaissance pour leur travail et leur dévouement durant toute cette période de pandémie.

ADMR Saintonge-Sud : St-Aigulin - 05.46.70.09.97
Saint-Martin-d'Ary - 05.46.04.45.97

En raison des protections sanitaires, pour toute visite, prendre rendez-vous aux numéro ci-dessus.

Elles sont enfin arrivées !



Depuis longtemps attendues par les salariés de l'ADMR, les voitures de Service viennent d'être distribuées.

Ce sont d'adorables C3 blanches, au toit rouge, identifiées par un grand logo ADMR.

Depuis des mois, notre Directeur Départemental ADMR, David Boussat, poursuivait des négociations, avec les différentes enseignes, pour obtenir un véhicule présentant un rapport qualité-prix correspondant à notre budget déplacement. C'est

chose faite, mais la livraison a seulement été un peu retardée par les mesures de confinement.

La remise s'est effectuée mercredi 20 mai sur les deux lieux de travail. 9 voitures pour Saint-Aigulin, 12 pour Saint-Martin d'Ary. Ce fut un grand moment, malgré le peu de personnes présentes à cause de la conjoncture.

Les salariés sont venus un par un, tous les 1/4h, recevoir les papiers et les clés, en présence des Maires des communes, monsieur Alain Chiron Maire sortant, Mme Brigitte Quantin Conseillère Départementale et nouveau Maire de Saint-Aigulin, M. Jean-Marc Paillé maire de Saint-Martin d'Ary, du Directeur Fédéral, de la personne responsable du suivi des véhicules, des 2 agents Citroën, des Assistantes de Gestion Céline et Juliette et des co-présidents ADMR Saintonge-Sud, Marie-José Bellot et Alain Gringras.

Quel bonheur tous ont partagé, en voyant chaque salarié repartir au volant de sa voiture de service, nous saluant avec un grand sourire !

ARHSA

En confinement



Au bord de la Dronne, « la plus jolie petite rivière de France » selon le géographe E. Reclus.

Pendant ces mois de mars, avril, mai et juin, les membres de l'ARHSA sont restés confinés. Nous n'avons pu que regretter l'annulation des sorties qui étaient prévues en Médoc, en Charente-Maritime et en Dordogne ...

Mais nous espérons, une fois l'été passé, reprendre nos activités au moment de la Fête du Patrimoine. Nous adressons toute notre sympathie à notre trésorier, Denis Cusintino dont la mère, une belle centenaire, est décédée durant cette période difficile.

Nous avons également appris, en début de confinement, le décès de Jean-Claude Arrivé. Résidant à Jonzac depuis de nombreuses années, il y était conseiller municipal, toujours passionné d'histoire, de généalogie et de patrimoine. Il avait été, lorsqu'il vivait à Saint-Aigulin, le père fondateur de l'ARHSA. Il avait su réunir autour de lui une équipe qui avait travaillé pendant quatre ans sur le livre « Histoire de Saint-Aigulin, en double saintongeaise », paru en 1987. Nous lui rendons hommage et adressons à son épouse et ses enfants nos sincères condoléances.

Bonnes vacances à tous. Restez prudents !
Nous nous retrouverons en septembre !

Contacts: Nicole LAIDET 05 46 04 05 68
Anne-Marie CHATAIN : annemarie.chatain@sfr.fr

ROCK SCHOOL & AMSA



La crise sanitaire sans précédent que nous venons de vivre n'annonçait rien de bon concernant nos cours de musique à la Rockschool du Kayak. Mais c'était sans compter sur la bonne volonté de nos élèves et de leurs professeurs.

Nous avons ainsi pu, pendant cette période de confinement, garder contact avec la plupart de nos élèves, soit par envoi de vidéos ou en dispensant les cours par visio conférence. Ça n'a pas toujours été facile, mais nous avons tenu le choc et gardé le cap et finalement pu rouvrir nos portes, tout en respectant un protocole bien précis, bien évidemment, et finir notre saison 2019/2020 dans les meilleures conditions possibles.

Merci à nos élèves et à leurs parents pour leur soutien et leurs encouragements durant cette période compliquée.

Les inscriptions pour la saison 2020/2021 sont d'ores et déjà ouvertes. Vous pouvez vous renseigner pour :

-la guitare acoustique/électrique
-la basse, la batterie, la M. A. O

Auprès de Jean-Baptiste Massias - 06 65 91 22 41
jeanbaptiste.massias@hotmail.fr

-le chant, le clavier, l'éveil musical
Auprès de Priscille Morisset - 07 81 00 38 38
morisset.priscille@gmail.com

Nous proposons également des ateliers On Stage (jeu en groupe), ainsi qu'un atelier Petits Rockeurs (5/6 ans) afin de découvrir les instruments avant de faire son choix.

Pour l'AMSA, nous attendons septembre avec impatience afin de relancer nos concerts pour la saison 2020/2021. Notre belle équipe de bénévoles ne ménage pas ses efforts afin de vous préparer un beau programme.

Ces derniers mois ont été difficiles mais, cependant, nous n'avons pas tout perdu, une très bonne nouvelle se profilait à l'horizon. En effet, nous avons participé au "Défi Asso" du crédit mutuel de Saint Aigulin qui consistait à faire une vidéo sur le thème "Mon asso fait vibrer son territoire" et nous avons eu le plaisir de recevoir le 1^{er} prix.

Merci à tous ceux qui nous suivent dans nos aventures depuis 10 ans maintenant et à la municipalité pour son énorme soutien au fil des années.

On se retrouve bientôt !

Toute l'équipe du Kayak

DON DU SANG



Après avoir lutté contre la maladie durant de trop longues années, notre collègue et amie Gilberte Bizzotto nous a quittés.

Gilberte a œuvré bénévolement, mais avec assiduité, au sein de notre association bien avant sa création officielle en 1983. Jusqu'à ce que la maladie l'en empêche, elle répondait présente les lundis matin de collecte afin d'assumer, au côté de son amie Josette, la collation d'après don. Elle était élue depuis fort longtemps trésorière adjointe au sein du conseil d'administration de notre ADSB. Bien que ne pouvant être physiquement présente à nos réunions, empêchée en cela par la maladie, mais par reconnaissance du travail accompli, nous avons tenu à la conserver à nos côtés dans le conseil d'administration.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration te remercient beaucoup Gilberte pour ta grande implication à la promotion de la cause de la transfusion sanguine, et le travail accompli pendant plusieurs dizaines d'années dans l'association. Ils adressent à son mari, ses enfants et petits-enfants leurs sincères condoléances et regrettent de n'avoir pu lui dire un dernier adieu en raison de cette période de confinement.

Le 18 mai avait lieu notre second rendez-vous avec l'EFS de Saintes pour une nouvelle collecte de sang. Bien qu'effectivement dé-confinée, celle-ci s'est déroulée d'une manière totalement inhabituelle par rapport à ce que nous connaissions. Afin d'éviter au maximum tout risques de contamination, plusieurs mesures étaient imposées. Il fallait s'inscrire auparavant sur un site dédié afin de réserver un créneau horaire, ce qui n'a pas été de toute évidence et a créé quelques difficultés pour certains.

À l'accueil, nous étions invités à porter un masque, tout comme l'était l'équipe transfusionnelle, à conserver pendant toute la durée de notre présence dans les locaux du don, et également à se désinfecter les mains à l'aide de gel hydroalcoolique. Le parcours

à l'intérieur du foyer municipal avait été repensé, en coopération avec le Dr Jardel, afin d'éviter les croisements entre donneurs.

La collation n'avait pas été réalisée par nos soins comme habituellement, mais par l'EFS sous forme de plateau-repas mis sous film. Quant aux bénévoles de l'association âgés de plus de 70 ans, ils étaient invités à rester chez eux. Si cela a pu être déroutant aux yeux de certains, mais rigoureusement respecté par tous, ces mesures ont permis d'éviter la moindre contamination aussi bien chez les donneurs de sang que le personnel médical. Toutes ces précautions ainsi que la quasi-absence de publicité imposées par l'EFS, n'ont cependant pas empêché une très bonne fréquentation et collecte, bien meilleure que les deux précédentes.

À l'heure du bilan, nous avons comptabilisé 62 présentés, 60 prélevés et deux nouveaux donneurs. Merci à tous ceux qui ont permis que cette collecte soit belle. La prochaine est programmée pour le lundi 21 septembre.

Il est top tôt pour connaître les modalités qui seront en vigueur à cette date. Dès à présent, nous vous demandons de vous mobiliser en grand nombre pour cette future collecte afin de pouvoir reconstituer les réserves en produits sanguins. Bien que le confinement ne soit plus de rigueur, de nombreuses collectes, notamment en entreprises et dans les universités ne peuvent avoir lieu. Si l'on ajoute la reprise de l'activité chirurgicale cela fait que les réserves en plaquettes et globules rouges sont au plus bas, le seuil d'alerte est atteint. La période des vacances d'été n'est pas des plus favorables au rétablissement des réserves.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Prochaine collecte le lundi 21 septembre 2020 de 8h30 à 13 h au foyer municipal de Saint-Aigulin, si les mesures sanitaires à venir le permettent.

US ALERTE SAINT-AIGULIN

La coupe de France et le championnat reprennent

Suite à l'arrêt des championnats dû à la pandémie, la décision a été prise au district de faire repartir les clubs au même niveau de championnat. L'USAS FOOTBALL se réinvente et en profite pour se refaire une beauté.

Avec l'arrivée de 12 nouveaux jeunes joueurs et le retour d'anciens, l'effectif se renforce afin d'entamer une nouvelle saison sous les meilleurs auspices avec un nouveau staff et cadres sportifs remis à neuf. Avec la participation durant 2 week-ends d'une trentaine de joueurs et dirigeants, nous nous sommes retrouvés sur l'enceinte du stade pour exécuter des

travaux, d'entretien et d'embellissement comme la réfection des terrains devant les buts, la consolidation des buts du terrain d'entraînement, le nettoyage des tribunes trop souvent jonché de tessons de bouteilles, la peinture des marches et rambardes des tribunes et de la main courante.

À la rentrée de septembre, nous aurons le plaisir d'accueillir de nouveaux joueurs pour l'école de football avec de nouveaux éducateurs.

Nous voilà donc prêts pour attaquer cette saison 2020/2021, avec dès le 30 août, la Coupe de France et aux environs du 15 septembre le retour des championnats.

LES AMIS DE L'ORGUE

C'est le vendredi 29 mai, à 20 h, que s'est tenue l'Assemblée Générale de l'AOSA au sein de la salle Jules Ferry à Saint-Aigulin.

En ce prudent début de déconfinement, de nombreux membres de l'association avaient envoyé un pouvoir au Président.

BILAN DES ACTIVITÉS DE 2019 :

En avril : concert-spectacle de Cédric Burgelin et organisation du Loto

En juillet : chorale et orgues avec Easy Singers d'Arnaud Legendre

En août : concert d'orgues de Thomas Deserranno

En décembre : concert d'orgues de Carl Grainger.

BILAN FINANCIER 2019 :

Les concerts, à l'exception de celui du mois d'août, ont tous été bénéficiaires. Sur les 150 livres imprimés, 64 ont été vendus. L'association a reçu, outre les cotisations des adhérents, une subvention de la mairie à laquelle se sont ajoutés les bénéfices du loto. La clôture du bilan a donc confirmé la faisabilité du financement de l'éclairage de l'orgue malgré les frais d'assurance et l'achat d'un réfrigérateur.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME :

Aux vues des circonstances sanitaires, le concert

prévu en juillet 2020 a dû être annulé. Le bureau a décidé de ne rien organiser avant la rentrée de septembre et de contacter Carl Grainger pour envisager l'organisation d'un nouveau concert, si possible, en novembre ou décembre.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

Président : Hugues Legendre

Vice-président : Michel Legendre

Trésorier : Véronique Jullien

Adjoint : Hélène Legendre

Secrétaire : Anne-Marie Chatain

Adjoint : Marie-France Legendre



Nous vous rappelons que le livre sur l'orgue de Saint-Aigulin est toujours disponible à la vente. Vous le retrouverez de façon permanente au Tabac Presse « Aux mille feuilles » de Saint-Aigulin et de manière plus aléatoire lors de nos concerts.

KARATE CLUB

La saison sportive s'achève



Comme beaucoup d'associations, c'est avec un sentiment d'inachevé que le karaté club termine sa saison sportive 2019/2020.

Notre assemblée générale s'est déroulée le vendredi 26 juin, avec la présentation du bureau et le bilan annuel, suivi des préparatifs de la prochaine saison. De nombreux projets sont en cours et certains sont en phase de mise en place.

- Stage body karaté (karaté en musique) ;
- Stages karaté clubs ;
- Mise en place d'un deuxième cours Body karaté pour palier à la demande ;
- Stage de perfectionnement ;

Le club proposera également des échanges sportifs associatifs. Si cela vous intéresse nous sommes prêts à vous accueillir pour des activités communes.

Nous n'oublions pas les lotos, les actions solidaires, les cours parents/enfants, le Noël.

Nous comptons sur votre présence si vous souhaitez participer au développement du club et partager vos idées.

Toutes ces informations seront consultables sur le



COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER
ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

0 800 130 000
(appel gratuit)

GOVERNEMENT.FR/INNO-CORONAVIRUS

site internet du club : <http://staigulin.karate.free.fr>.

LE DÉBUT DE SAISON AURA LIEU LE VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020

Les 3 premiers cours sont gratuits afin de faire découvrir notre sport (attention certificat médical obligatoire pour l'accès au tatami).

Renseignements, téléphonez au : 06-51-84-83-40
Inscriptions possibles toute l'année.
À bientôt.

SAINT-AIGULIN KARATE CLUB

BODY KARATÉ

Cours Body Karaté
Mardi 19h - 20h30

KARATÉ

Cours adultes : Lundi 19h - 20h30
Vendredi 19h30 - 21h

KARATÉ ENFANT

Cours enfants dès 8 ans : Vendredi 18h - 19h30

DEIFIEINSE

Renseignement : 06 51 84 83 40 - 06 06 45 59 70
Site : <http://staigulin.karate.free.fr>

PAR MONTS ET PAR VAUX

Randonnée en Haute-Saintonge



L'association Par monts et par Vaux, basée à Montlieu-la-garde, organise tous les ans, dans le cadre du "Petit vacancier de Haute Saintonge" des randonnées ouvertes à tous.

Ce sont des randonnées en marche douce de 8/9 km environ, de manière à permettre à tout public de se joindre à nous.

En raison des mesures gouvernementales liées au Covid-19, certaines visites prévues ne pourront certainement pas être assurées, mais néanmoins, un calendrier de randonnées sera maintenu.

A l'heure de la parution du "Petit aigulinois", il n'a pas pu être élaboré, mais à partir du 1^{er} juillet 2020, il sera visible sur le site internet de l'association.

Nous espérons vous voir nombreux pour cheminer dans notre jolie campagne sud Saintonge


Renseignements :

<http://rando.pmpv.free.fr/>

Par Monts et par Vaux

Mairie, 11 av. de la République

17210 Montlieu la Garde

Président - 06 88 45 89 18

AMICALE DES PÊCHEURS



La pratique de la pêche a repris

La pêche étant interdite pendant le confinement, la pratique de la pêche a repris le 11 mai.

Les mesures sanitaires sont ensuite arrivées, ce qui a nécessité pour les volontaires de l'amicale de faire passer les informations à tous les adhérents.

C'est un sport où la distanciation est très facile à appliquer aux bords des ruisseaux et rivières. Les distances prescrites entre pêcheurs étant facilement respectables.

Un deuxième lâcher a été envisagé, mais les niveaux de la MAME, la MOZENNE et la DRONNE étaient défavorables, les truites ARC en CIEL dévalant très facilement en eaux basses.

Espérons que l'été ainsi que l'automne à venir permettront de belles sorties et des prises mémorables.

Bonnes vacances à tous et toutes.


Renseignements :

Michel - 06.72.08.56.61

COMITÉ DES FÊTES - INTER-ASSOCIATION

Après une longue période d'inactivité causée par le Coronavirus, nous espérons pouvoir assurer nos deux dernières manifestations prévues en 2020.

Les 2 - 3 et 4 octobre : fête des vendanges avec la Fête foraine pendant les 3 jours et diverses animations,

Dimanche 4 octobre : brocante, vide-grenier

Réservations : M. Blasquez – 06.12.55.25.95
ou 05.46.04.85.92 (heures des repas)

Le 18 décembre, un magnifique spectacle de Noël sera offert aux élèves des écoles maternelles et élémentaire Jean Ferrat.

Bonnes vacances, prenez soin de vous.

MAJORETTES



© Crédit photo : Photo Alain Sauzeau

Nous venons de traverser une période compliquée pour chacun d'entre nous. À l'heure où le pays sort doucement de sa léthargie, les Majorettes de Saint-Aigulin reprennent les entraînements.

Bien sûr, dans le respect des règles de sécurité sanitaire, de désinfection du matériel et des locaux sans oublier la mise à disposition de gel hydroalcoolique, le respect de la distanciation sociale, et la constitution de groupes de 10 personnes maximum pour les entraînements...

Malgré une saison bien entamée, et des lotos annulés, nous nous préparons déjà pour la saison prochaine et les championnats de France.

Vous souhaitez intégrer la troupe, participer aux sélections et/ou à différents stage ? Vous cherchez surtout à vous faire plaisir ? N'hésitez pas à nous rejoindre, nous accueillons les filles et garçons dès l'âge de 5 ans.

Les horaires habituels étant chamboulés en raison des recommandations sanitaires, nous vous recommandons de contacter notre président, M. Froustey Jérôme au 06.74.32.09.00, il répondra à toutes vos questions !!!

A bientôt, chez les Majorettes de Saint-Aigulin !

RANDO DOUBLE NATURE

Enfin ! Après deux mois de confinement, R.D.N. a pu reprendre l'organisation et les reconnaissances de ses randonnées prévues au calendrier.

Nous avons pu randonner à nouveau et profiter de la nature le dimanche 28 juin pour la première sortie de cette saison à Saint-Vivien en Charente, dans le respect des mesures sanitaires.

Programme des randonnées automne 2020 :

- Dimanche 27 septembre (départ de Cercoux)
- Samedi 24 octobre (nocturne départ de St-Aigulin)
- Dimanche 15 novembre (départ de St-Aigulin)
- Samedi 05 décembre (rando au profit du téléthon)

Le lieu et l'heure de départ précis des randonnées seront précisés lors de l'envoi des bulletins d'inscription.

En attendant le retour à une situation plus saine,

TENNIS CLUB



Le tennis club a fermé ses courts le 11 mars pour cause du covid 19.

La ré-ouverture des courts est intervenue le 2 juin dans le respect de consignes sanitaires précises (voir avec le président).

Du côté des manifestations, nous n'avons pu que déplorer l'annulation du tournoi, et du Championnat de printemps régional dames et messieurs ainsi que des lotos programmés.

Le président félicite les 25 enfants, petits et grands sportifs pour leur assiduité de septembre à mars sur les courts, et leur donne rendez-vous à la rentrée de septembre.

Il sera possible de renouveler son inscription, à partir du mercredi 09 septembre au club-house (en attente des consignes du Ministère des sports).

Bonnes vacances à nos petits et grands champions !

Le président, Albert Sandré



nous vous souhaitons une bonne santé et de magnifiques balades à tous.



Renseignements :

Le Président : 06.23.13.52.95

rdn.saint-aigulin17360@orange.fr

Facebook : rdn quad saint-aigulin 17

ADMINISTRATION

● ADMR SAINT-AIGULIN

Mme CASTILLO Céline – 58 rue Victor Hugo

Permanence à Saint-Aigulin :

Le lundi et jeudi de 14h à 17h

05.46.70.09.97

Permanence à Saint-Martin d'Ary :

05.46.04.45.97

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

Ou Plate forme dép. : **0810.600.448**

● ASSEDIC

www.assedic.fr et le **3949**

● CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (Dépt 17)

Mairie de Montendre : jeudi de 13h30 à 16h30

Point Internet : Visio accueil

Jonzac : 5 rue des Guits, le jeudi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

● CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

5 Avenue de la Grange

17210 MONTLIEU LA GARDE

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Tél. **05.46.04.44.33**

● CONCILIATEUR

M. François CASTEL assure une permanence

le 1^{er} mardi de chaque mois de 14h à 17h

Point Public : Mairie de Montguyon

Renseignements : **05.46.04.01.45**

● MISSION LOCALE de HAUTE-SAINTONGE

Julie LETOURNEUR – **06.31.71.12.95**

Conseillère en insertion sociale et professionnelle

Saint-Aigulin : Mardi et vendredi

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Montguyon : Un lundi matin sur 2,

mercredi matin : de 9h à 12h30

Le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

● M.S.A.P.

Maison de Service Au Public :

Saint-Aigulin : à La Poste

9h à 12h et de 13h45 à 16h30

Permanences : CPAM – Pôle Emploi

Mairie de Montguyon :

9h à 12h et de 14h à 18h

Permanences : CPAM – Pôle Emploi

CAF – Mission locale – MSA

● SÉCURITÉ SOCIALE :

• C.P.A.M.

4 rue René Cassin, 17114 Saintes

Rendez-vous avec le conseiller : **3646**

• MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Route de Royan - Montguyon : **05.46.49.27.77**

● SERVICE SOCIAL

Permanence sur Saint-Aigulin

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

au **05.46.49.27.77**

● V.I.E.

Antenne de Saint-Aigulin :

58 rue Victor Hugo : **06.03.31.32.54**

Conseillère en insertion : Marie-France GUENON

Antenne de Montguyon :

32 rue de Vassiac : **05.46.04.08.69**

VIE PRATIQUE

● CABINET DENTAIRE

Mme DIBY Antoinette – 2 place Jules Ferry

Soins au cabinet : **05.46.48.37.67**

● CABINETS INFIRMIERS

- CUSINTINO Thierry et DUBUC Jean-Marie

44 avenue de Saintonge

05.46.48.06.58

Soins au cabinet sur rendez-vous

Mme FISSIER Marie-Claude

06.81.56.59.15

1 lot des Grands Champs - Soins à domicile

● CABINET PÉDICURIE-PODOLOGIE

Mme JULLIEN Véronique

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

Soins au cabinet sur rendez-vous

Soins à domicile : **05.46.04.88.25**

● DIÉTÉTICIEN

M. Baptiste RAMBAUD

Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place de Verdun

06 46 03 41 29

● CABINET MÉDICAL

Docteurs BILLET Christelle

et PETES Sandrine :

05.46.04.88.11

Docteur BOUMAZZOUGH Abdelaziz :

06.23.14.12.65

Av. Général Leclerc (ancien Trésor Public)

● MÉDECINS DE GARDE

05.46.27.55.20

En cas d'urgence seulement, faites le 15

● MASSEUR, KINÉSITHÉRAPEUTE, OSTHÉOPATHIE

Mlle SZÁNTÓ Andrée

3 rue Victor Hugo : **05.46.04.80.29**

● POMPES FUNÈBRES

CIEL & TERRE : **05.46.70.63.47**

QUANTIN FUNÉRAIRE : **05.46.04.89.06**

● PSYCHOLOGUE

Mme CARRERE Danielle

48 Av. de Saintonge : sur RDV **06.68.76.20.19**

● PUÉRICULTRICE

Service Social de Montendre : **05.46.49.27.77**

● SANTÉ À DOMICILE

Service de Soins à Domicile

17270 Saint-Martin-d'Ary : **05.46.04.52.26**

● SECOURS CATHOLIQUE

Horaires le jeudi matin de 9h à 12h

et le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h

Place Jules Ferry - **06.81.86.24.15**

● SOPHROLOGUE

Mme HUOT Delphine

2 rue Victor Hugo - **06.62.26.33.38**

● TAXI - AMBULANCE

QUANTIN AMBULANCE S.A.R.L.

Gérant BONDU Patrick : **05.46.04.80.36**

● TAXI

TAXI CHRISTINE 7J/7 - Conventionné SS

05.46.04.83.17 ou **06.70.12.84.65**

● VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire : 35 ter av. de Saintonge

Docteurs COENEN Katrien, DE WEEER Koen

et MASSONI Sabrina

05.46.04.83.66

NUMEROS UTILES

● GENDARMERIE

Tél : **05.46.04.10.13**

En dehors de ces heures,

composez le **05.46.04.80.03**

● LA POSTE

Du lundi au Vendredi de 9h à 12h

et de 13h45 à 16h30 (le jeudi à 16h15)

Le samedi de 9h à 12h

Heure limite de départ de courrier 15h

Tél : **3631**

● MÉDIATEUR de la REPUBLIQUE

M. Michel DUCOURE

Annexe du Conseil Général

72 – 74 Cours Paul Doumer – Saintes

Le Mardi et Mercredi : de 9h à 12h

Tél : **05.46.97.55.15**

● POMPIERS

Faites le **18**.

Portable le **112**

● S.O.S. Essaims

• Léger Destruction

Montguyon – **06.60.05.71.03**

• Claude Gombaudo

Le Fieu – **06.09.79.01.90**

● DÉRATISATION

Ets D.C.G. – La Roche-Chalais

Tél : **05.53.91.46.09**

● DÉCHETTERIE

Du mercredi au samedi

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30

Tél : **05.46.70.43.64**

PHARMACIES



PHARMACIE FORT

10 av. G. Clémenceau – 17360 Saint-Aigulin

Tél : **05.46.04.80.32**

PHARMACIE BONICHON

Av. d'Aquitaine – 24490 La Roche-Chalais

Tél : **05.53.91.42.47**

PHARMACIE DES REMPARTS

6 place Pasteur – 24410 Saint-Aulaye

Tél : **05.53.90.42.08**

PHARMACIES DE GARDE :

www.3237.fr

Gratuit

ou le **3237**

Numéro Audiotel : 0,34€ TTC / min

AGENDA CULTUREL ET SPORTIF

Les dates ci-dessus, programmées annuellement, peuvent être modifiées ou annulées par les associations concernées.

En raison de l'épidémie du Coronavirus COVID-19, certaines manifestations ci-dessous sont susceptibles d'être annulées ou reportées. N'hésitez pas à contacter directement les organisateurs des événements.



La Municipalité vous propose...

Feu d'artifice

15 août Saint-Aigulin
Théâtre de Vendure

FEU D'ARTIFICE
À PARTIR DE 23H

MARCHÉ NOCTURNE
ORGANISÉ PAR L'ASA

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

LOHEZ AUBRE Iris Evelyne Anne
née le 20 mai 2020

MARIAGES

SABRON Guillaume et CORNIC Maryline
Emilie, le 20 juin 2020

DÉCÈS

MARTINEAU Josette Francine
Veuve CHAGNAUD
décédée le 22 mars 2020
à l'âge de 81 ans

CROS Jean-Paul Dominique
décédé le 21 avril 2020
à l'âge de 63 ans

MANON Micheline France
épouse POINEAU
décédée le 26 avril 2020
à l'âge 82 ans

DESBORDE Gilberte
épouse BIZZOTTO
décédée le 26 avril 2020
à l'âge de 83 ans

FORMOZA Lucie
Veuve CUSINTINO
décédée le 04 mai 2020
à l'âge de 101 ans

METREAU Bernard
décédé le 07 mai 2020
à l'âge de 77 ans

CHADFEAU Thierry
décédé le 20 mai 2020
à l'âge de 53 ans

DO CARMO FERREIRA Anibal
décédé le 04 juin 2020
à l'âge de 89 ans

GUENEGANT Ginette
Veuve SIMONNET
décédée le 11 juin 2020
à l'âge de 83 ans

MESSES

Tous les dimanches et fêtes de l'année,
messe à 10h30 à Saint-Aigulin

AOÛT

Samedi 1^{er} : Boscamnant (10h30)
fête du village

Samedi 1^{er} : St-Martin-de-Coux (18h30)

Samedi 15 : Assomption Saint-Aigulin

Samedi 29 : La Genétouze (18h30)

SEPTEMBRE

Samedi 5 : Le Fouilloux (18h30)

Samedi 19 : La Barde (18h30)

OCTOBRE

Samedi 3 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Samedi 17 : St-Martin-de-Coux (18h30)

Tél. : 05.46.04.80.50

Mail : paroisse.saintaigulin@orange.fr

Blog : paroissesaintaigulin.e-monsite.com